



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-026-2018-07**

PUBLIÉ LE 17 JUILLET 2018

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2018-07-17-001 - Arrêté n° DS-2018/34 portant délégation de signature (2 pages) Page 3

ARS Ile de France

IDF-2018-07-13-004 - Arrêté n° 44 portant délégation de signature « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages) Page 6

IDF-2018-07-13-013 - ARRÊTÉ n° 35 PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (1 page) Page 9

IDF-2018-07-13-012 - ARRÊTÉ n° 36 PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (1 page) Page 11

IDF-2018-07-13-011 - ARRÊTÉ n° 37 PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (1 page) Page 13

IDF-2018-07-13-010 - Arrêté n° 38 portant délégation de signature « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages) Page 15

IDF-2018-07-13-009 - Arrêté n° 39 portant délégation de signature « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages) Page 18

IDF-2018-07-13-008 - Arrêté n° 40 portant délégation de signature « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages) Page 21

IDF-2018-07-13-007 - Arrêté n° 41 portant délégation de signature « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages) Page 24

IDF-2018-07-13-006 - Arrêté n° 42 portant délégation de signature « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages) Page 27

IDF-2018-07-13-005 - Arrêté n° 43 portant délégation de signature « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages) Page 30

IDF-2018-07-17-002 - Arrêté n° DS-2018/30 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (4 pages) Page 33

Agence régionale de santé

IDF-2018-07-17-001

Arrêté n° DS-2018/34 portant délégation de signature

**ARRETE n° DS – 2018/34
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Laurent CASTRA, Directeur de la Sécurité Sanitaire et de la Protection des Populations, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre des dites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies et aux laboratoires de biologie médicale

- Les correspondances de toutes natures, adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils départementaux.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA, délégation de signature est donnée à Madame Nadine WEISSLEIB, Directrice Adjointe.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA et de Madame Nadine WEISSLEIB, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Monsieur Abdelmajid TALLA, responsable du département qualité / sécurité, pharmacie médicament biologie (QSPharMBio)
- Monsieur le Docteur Michel GENTILE, conseiller sanitaire de zone
- Madame Pascale GIRY, responsable du département santé environnement
- Madame Valérie GODINOT, adjointe au responsable du département QSPharMBio
- Madame Cécile SOMARRIBA, responsable du département veille et gestion des alertes sanitaires
- Madame le Docteur Marie-José MOQUET, responsable de la cellule « centre d'analyse des risques »
- Monsieur le Docteur Christian MERLE, responsable de la cellule gestion des signaux.

Article 5

L'arrêté n°DS-2016/152 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 6

Le Directeur de la Sécurité Sanitaire et de la Protection des Populations est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 juillet 2018

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

SIGNÉ

Christophe DEVYS

ARS Ile de France

IDF-2018-07-13-004

Arrêté n° 44 portant délégation de signature «
ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence
régionale de santé Île-de-France

ARRÊTÉ n° 44

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, et de Monsieur Ghislain PROMONET, Directeur du Pôle « Ville-Hôpital »,** délégation de signature est donnée à **Madame Béatrice SEVADJIAN, Directrice adjointe du Pôle Ville-Hôpital,** à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS,**

les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Béatrice SEVADJIAN, Directrice adjointe du Pôle « Ville-Hôpital »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 13 juillet 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Christophe DEVYS

ARS Ile de France

IDF-2018-07-13-013

ARRÊTÉ n° 35

PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE
DELEGATION DE
SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES
ACTES

VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA
CERTIFICATION DES
SERVICES FAITS

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

ARRÊTÉ n° 35

PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

ARRÊTE

Article 1

Est abrogé l'arrêté n° 2017-116 du 18 décembre 2017 portant délégation de signature, **donnée à Monsieur Sébastien FIRROLONI**, à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 13 juillet 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Christophe DEVYS

ARS Ile de France

IDF-2018-07-13-012

ARRÊTÉ n° 36

PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE
DELEGATION DE
SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES
ACTES

VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA
CERTIFICATION DES
SERVICES FAITS

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

ARRÊTÉ n° 36

PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

ARRÊTE

Article 1

Est abrogé l'arrêté n° 2017-118 du 18 décembre 2017 portant délégation de signature, **donnée à Monsieur Aquilino FRANCISCO**, à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 13 juillet 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Christophe DEVYS

ARS Ile de France

IDF-2018-07-13-011

ARRÊTÉ n° 37

PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE
DELEGATION DE
SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES
ACTES

VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA
CERTIFICATION DES
SERVICES FAITS

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

ARRÊTÉ n° 37

PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

ARRÊTE

Article 1

Est abrogé l'arrêté n° 2017-137 du 18 décembre 2017 portant délégation de signature, **donnée à Madame Christine SCHIBLER**, à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 13 juillet 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Christophe DEVYS

ARS Ile de France

IDF-2018-07-13-010

Arrêté n° 38

portant délégation de signature « ORDONNATEUR »
du Directeur général de l'Agence régionale de santé

délégation de signature ordonnateur
Ile-de-France

ARRÊTÉ n° 38

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins**, délégation de signature est donnée à **Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle Efficience**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle Efficience**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

L'arrêté n° 2017-112 du 18 décembre 2017 portant délégation de signature « ordonnateur » est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 13 juillet 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Christophe DEVYS

ARS Ile de France

IDF-2018-07-13-009

Arrêté n° 39

portant délégation de signature « ORDONNATEUR »
du Directeur général de l'Agence régionale de santé

délégation de signature ordonnateur
Ile-de-France

ARRÊTÉ n° 39

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Pierre OUANHHON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins**, délégation de signature est donnée à **Madame Anne HGOBURU, Directrice du Pôle « Ressources humaines en santé »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement

juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Anne HGOBURU, Directrice du Pôle « Ressources humaines en santé »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 13 juillet 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Christophe DEVYS

ARS Ile de France

IDF-2018-07-13-008

Arrêté n° 40

portant délégation de signature « ORDONNATEUR »
du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

ARRÊTÉ n° 40

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, et de Madame Anne HGOBURU, Directrice du Pôle Ressources Humaines en santé**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Kévin MARCOMBE, Directeur adjoint du Pôle « Ressources humaines en santé »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement

juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Kévin MARCOMBE, Directeur adjoint du Pôle « Ressources humaines en santé »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 13 juillet 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Christophe DEVYS

ARS Ile de France

IDF-2018-07-13-007

Arrêté n° 41

portant délégation de signature « ORDONNATEUR »
du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

ARRÊTÉ n° 41

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, et de Madame DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle « Efficience »**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Franck ODOUL, Directeur adjoint du Pôle Efficience**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes

valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Franck ODOUL, Directeur adjoint du Pôle Efficience**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 13 juillet 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Christophe DEVYS

ARS Ile de France

IDF-2018-07-13-006

Arrêté n° 42

portant délégation de signature « ORDONNATEUR »
du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

ARRÊTÉ n° 42

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

L'arrêté n° 2017-132 du 18 décembre 2017 portant délégation de signature « ordonnateur » est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 13 juillet 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Christophe DEVYS

ARS Ile de France

IDF-2018-07-13-005

Arrêté n° 43 portant délégation de signature «
ORDONNATEUR »
du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

ARRÊTÉ n° 43

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Pierre OUANHHON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Ghislain PROMONET, Directeur du Pôle Ville-Hôpital**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Ghislain PROMONET, Directeur du Pôle Ville-Hôpital**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

L'arrêté n° 2017-134 du 18 décembre 2017 portant délégation de signature « ordonnateur » est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 13 juillet 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Christophe DEVYS

ARS Ile de France

IDF-2018-07-17-002

Arrêté n° DS-2018/30 portant délégation de signature du
Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2018/30
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux officines de pharmacie, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire

- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, la délégation qui lui est conférée est donnée, à :

- Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de l'offre de soins.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de l'offre de soins, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Anne HGOBURU, Directrice du pôle « Ressources humaines en santé »
- Monsieur Ghislain PROMONET, Directeur du pôle « Ville-Hôpital »
- Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle « Efficience »
- Monsieur Emilien ROGER, Responsable du Département des Affaires régionales
- Madame le Docteur Yolande SOBECKI pour les arrêtés relatifs aux comités médicaux des médecins hospitaliers relevant de sa compétence.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de l'offre de soins, et de Madame Anne HGOBURU, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à Monsieur Kévin MARCOMBE, Directeur adjoint du pôle « Ressources Humaines en santé » et Responsable du département « Personnel non médical ».

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de l'offre de soins, et de Madame Anne HGOBURU, de Monsieur Kévin MARCOMBE, Directeur adjoint du pôle « Ressources Humaines en santé » et Responsable du département « Personnel non médical », délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Pérola PESTANA-SPREUX, Responsable du département « Personnel médical »
- Monsieur Eric BONGRAND, Responsable du département « Accompagnement des professionnels ».

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de l'offre de soins, et de Monsieur Ghislain PROMONET, Directeur du pôle « Ville-Hôpital », délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à Madame le Docteur Béatrice SEVADJIAN, Directrice adjointe du pôle « Ville-Hôpital ».

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de l'offre de soins, de Monsieur Ghislain PROMONET, Directeur du pôle « Ville-Hôpital », et de Madame le Docteur Béatrice SEVADJIAN, Directrice adjointe du pôle « Ville-Hôpital », délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame Elodie SENAUX, Responsable du département « Coopérations »
- Madame Agnès CARADEC-USEO, Responsable du département « Contractualisation et autorisations »
- Madame Annaïg DURAND, Responsable du département « Virage ambulatoire »
- Madame Sandrine BUSCAIL, Responsable du département « Qualité ».

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de l'offre de soins, et de Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle « Efficience », délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à M. Franck ODOUL, Directeur adjoint du pôle « Efficience ».

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de l'offre de soins, et de Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle « Efficience », et de M. Franck ODOUL, Directeur adjoint du pôle « Efficience », délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- M. Thomas RUGI, Responsable du département « Pilotage médico-économique »
- M. Olivier FERRAIN Responsable du département « Plateaux médico-techniques »
- Mme Anne DE SAUNIERE, Responsable du département « Politique du médicament et des produits de santé ».



Article 11

L'arrêté n° DS-2018/29 du 8 juin 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 12

Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 juillet 2018

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

SIGNÉ

Christophe DEVYS